

COMMUNE DE DUINGT
Procès-verbal
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Procurations : 0

L'an deux mil vingt et un, le quinze mars à 18 heures, le Conseil Municipal de DUINGT (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Charles Polliand, sous la présidence de Monsieur Marc ROLLIN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : (15)

M. BARITHEL Eric, M. DAVIET Rémi, Mme FOCHT Catherine, M. PAILLE Jean-François, Mme DUCLOS Catherine, Mme GUY Nicole, Mme MELIARD Marie-Laure, M. ZANINI Frédéric, M. ROLLIN Marc, M. Bruno BARTHALAIS ; Mme ROFFINO Cécile, M. DE MARCHI Jean-Louis ; M. DUCHEZ Patrick ; M. LUGAZ Patrick ; Mme MICHELET Aude

Étaient absents les conseillers municipaux suivants : (0)

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09/03/2021

Date d'affichage de la convocation : le 09/03/2021

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Cécile ROFFINO est désignée pour remplir cette fonction.



Le compte rendu du Conseil municipal du 15 Février 2021 est approuvé à l'unanimité.

Intervention de Mr BERNHEIM Philippe (Inspecteur principal des finances publiques) sur la fiscalité Directe Locale et LOI DE FINANCES 2021 :

- Nouveau vote du compte de gestion 2020, du compte administratif 2020 et de l'affectation de résultat 2020 car la dotation de l'Etat d'un montant de 4 124€ perçue fin d'année 2020 relative à la crise sanitaire a été versée à tort. Finalement la commune n'est plus éligible à cette dotation au vu de l'état de ses finances ; ce qui rend insincère son compte administratif ; la commune doit donc restituer cette somme sur l'exercice 2020.
- Réforme de la taxe d'habitation suite à la nouvelle LOI DE FINANCES ; en 2021 la commune va percevoir uniquement les taxes foncières (part communale + départementale 12.03 % pour le foncier bâti).

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour définitif qui s'établit comme suit :

0301 – Approbation du compte de gestion 2020 du receveur

0302 – Approbation du compte administratif du budget principal 2020

0303 – Affectation des résultats de fonctionnement du budget principal 2020

0304 – Vote d budget principal 2021

0305 – Vote des taux des taxes directes locales 2021

0306 – Réitération par acte notarial de la convention de servitudes avec Enedis

0307 – Convention de reversement au Sila pour le financement des réseaux eaux usées

0308 – Demande de subvention, amendes de police 2021, travaux rue Prés Bernard au CD74

0309 – Demande de subvention (CDAS) requalification rue des Prés Bernard, nouveau plan de financement au CD74

0310 – Demande de subvention (CDAS) pour les bâtiments communaux au CD74

COMMUNE DE DUINGT
Procès-verbal
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les décisions suivantes :

N°DEC202105 : Attribution de l'occupation à titre précaire et temporaire d'une partie des locaux de l'ancienne gare de Duingt à la SAS « LE BON WAGON » pour la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2026.

N°DEC202106 : Convention de participation au financement des travaux d'assainissement du SILA pour la réalisation du projet immobilier « Les Prés viviers » entre le promoteur « JEAN CŒUR PROMOTION » et la commune.

N°DEC202107 : Avenant au marché public à procédure adaptée pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne gare de Duingt (avenant n°1 Entreprise IMPOCO CATANIA-LOT n°7 pour une plus-value de 497.50€ TTC, soit un nouveau montant du marché à 18 371.50€ TTC).

D20210301

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU RECEVEUR

Retire et remplace la délibération n°D20210201

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion de l'exercice 2020 a été visé et signé par la Direction Générale des Finances Publiques de la Haute-Savoie (DGFIP) le 09/02/2021 et voté à l'unanimité par le Conseil municipal le 15/02/2021.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la Direction départementale des Finances Publiques de Haute-Savoie (DDFIP) a informé la commune le 24 février 2021 sur le fait qu'il fallait voter à nouveau tous les documents budgétaires afférents aux résultats de l'exercice 2020 de la commune (compte de gestion, compte administratif, affectation de résultats) en raison d'un « indu » sur acompte de dotation 2020 qui rend insincère le compte administratif 2020.

En effet, la commune de Duingt a bénéficié d'un acompte de dotation de l'Etat au titre du dispositif de soutien aux collectivités du bloc communal (article 21 LFR 2020-3) d'un montant de 4 124€.

Cependant, au vu du Compte de gestion 2020 de la commune, celui-ci ne révèle plus de perte sur l'exercice 2020 mais au contraire un léger gain (911€) grâce à l'évolution de la Fiscalité Directe Locale 2020.

Par conséquent, l'acompte de dotation perçu en 2020 d'un montant de 4 124€ est indu. La commune doit donc comptabiliser sur l'exercice 2020 un mandat de rattachement au titre des charges à payer de l'exercice 2020 pour 4 124€.

Le mandat de rattachement ayant été effectué et pris en charge par la Direction Générale des Finances Publiques de Haute-Savoie, le compte de gestion 2020 réactualisé a pu être ainsi validé.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures

Considérant l'exactitude des opérations effectuées par Monsieur le Receveur et ses services, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ***DECIDE de retirer la délibération n°20210201 prise lors du Conseil municipal du 15/02/21 relative à l'approbation du compte de gestion 2020 par le receveur ;***
- ***APPROUVE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le trésorier municipal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur le 01/03/2021, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.***

COMMUNE DE DUINGT
Procès-verbal
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2021

D20210302

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
DU BUDGET PRINCIPAL 2020**

Retire et remplace la délibération n°D20210202

M. Eric BARITHEL Maire-Adjoint est élu président de séance.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 qui s'établit ainsi :

RESULTATS REALISES 2020	
<i>FONCTIONNEMENT</i>	
DEPENSES REALISEES	856 264.54 €
RECETTES REALISEES	1 198 178.92 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	341 914.38 €
Compte 002 excédent antérieur reporté	812 920.89 €
RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT 2020	1 154 835.27 €
<i>INVESTISSEMENT</i>	
DEPENSES REALISEES	1 919 637.91 €
RECETTES REALISEES	1 522 711.13 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	- 396 926.78 €
COMPTE 001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	751 768.64 €
RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT 2020	354 841.86 €
RESULTAT GLOBAL DES DEUX SECTIONS CUMULEES	1 509 677.13 €

Hors de la présence de M. Marc ROLLIN, Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE de retirer la délibération n°20210202 prise lors du Conseil municipal du 15/02/21 relative à l'approbation du compte administratif du budget principal 2020 ;**
- **APPROUVE le compte administratif du budget principal 2020.**

COMMUNE DE DUINGT
Procès-verbal
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2021

D20210303

**AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT
DU BUDGET PRINCIPAL 2020**

Retire et remplace la délibération D20210203

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de retirer la délibération n°D20210203 prise lors du Conseil municipal du 15/02/2021 et d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 au budget principal 2021 à hauteur de **1 154 835.27 €** de la manière suivante :

Au fonctionnement

Au compte R 002 **754 835.27 €**

A l'investissement

Au compte R 001 **354 841.86 €**

Au compte R 1068 **400 000.00 €**

D20210304

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget primitif 2021.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré,

➤ **APPROUVE le budget Primitif 2021 de la commune équilibré en recettes et en dépenses :**

✓	FONCTIONNEMENT	2 045 747.35 €
✓	INVESTISSEMENT	1 741 280.10 €

D20210305

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Retire et remplace la délibération n°20210204

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de voter à nouveau les taux d'impositions locales pour l'exercice 2021.

En effet, il explique au Conseil municipal que les communes vont désormais récupérer la part départementale de la Taxe sur le foncier bâti qui était gérée et versée au Conseil départemental auparavant, soit 12.03 %. Ce qui explique la hausse du taux de la taxe sur le foncier bâti qui va passer **de 8.75 % à 20.78 %**.

Le taux de taxe du Foncier non bâti reste stable quant à lui depuis 2017 et n'augmentera pas.

Enfin, concernant la taxe d'habitation, les collectivités ne votent pas de taux, celui-ci étant figé à celui de 2019 (9.26 % pour mémoire).

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur ces propositions.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **DECIDE de retirer la délibération n°20210204 prise lors du Conseil municipal du 15/02/21 relative au vote des taux des taxes directes locales 2021 ;**
- **ADOPTE à l'unanimité les taux des taxes directes locales qui se présentent ainsi :**

Foncier bâti	20.78 % (dont 12.03% taux départemental transféré)
Foncier non bâti	40.98 % (pas d'augmentation)
- **de DONNER pleins pouvoirs à Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, pour signer l'état n° 1259 COM.**

COMMUNE DE DUINGT
Procès-verbal
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2021

D20210306

REITERATION PAR ACTE NOTARIAL DE LA CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS Travaux d'électrification Allée de la Plage Parcelle N°71/section AB

Il est porté à la connaissance du Conseil municipal un exemplaire de la convention signée entre la société ENEDIS et le Maire de la commune de DUINGT le 03/02/2020 pour constituer des servitudes de passage de canalisations électriques souterraines.

Ainsi que d'accès des agents ENEDIS, de non-aedificandi, de pose et passage des divers accessoires nécessaires à l'installation, au profit de tout fonds dominant appartenant à la société dénommée ENEDIS (anciennement ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE), Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270037000 EUROS, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34, place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000).

Il résulte de cette convention que ces droits seraient consentis sur une parcelle cadastrée « **COMMUNE DE DUINGT N°71/section AB** » appartenant à notre commune moyennant une indemnité **de 15€**.

Cette convention prévoit une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du maire par procuration de ce dernier (ci-après « MANDANT ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières (ci-après « MANDATAIRE »), à l'effet de :

- PROCEDER à la signature de tout acte constituant ces servitudes ou droits réels de jouissance spéciale aux charges, conditions, indemnités prévues dans la convention ou à défaut, aux charges, conditions et indemnités que le mandataire estimera convenables, stipuler que l'acte sera établi conformément au droit commun des servitudes conventionnelles, et en cas de litige, lier à ce titre l'interprétation du juge par application de l'article 12 du code de procédure civile pour éviter toute contestation ;

- REQUERIR la publicité foncière ;

- FAIRE toutes déclarations ;

Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Le MANDANT déclare déroger aux dispositions de l'article 1161 du code civil, en autorisant le MANDATAIRE de représenter plusieurs parties au contrat, même en opposition d'intérêts.

Aux effets ci-dessus PASSER et SIGNER tous actes et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE le maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières.**

COMMUNE DE DUINGT
Procès-verbal
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2021

D20210307

TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE DU SECTEUR AUC1 CONVENTION DE REVERSEMENT AU SILA POUR LE FINANCEMENT DES RESEAUX EAUX USEES

Par délibération n°2012-7-03 du 12 septembre, le Conseil municipal a décidé d'instituer une taxe d'aménagement majorée au taux de 20% sur le secteur AUC1 du PLU de la commune, en vue du financement des équipements publics à réaliser en raison de l'importance des constructions à édifier dans ce secteur.

La délibération liste les équipements publics concernés comprenant les réseaux d'eaux usées qui relèvent de la compétence du SILA (syndicat mixte du lac d'Annecy). Or le SILA compte tenu de l'institution d'une taxe d'aménagement majorée pour le financement notamment des réseaux d'eaux usées, ne peut percevoir la PFAC (participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) pour le raccordement au réseau d'eaux usées des constructions édifiées dans ce secteur.

En application de l'article L. 332-2 du code de l'urbanisme qui prévoit la possibilité de reversement par la commune d'une partie de la taxe d'aménagement au groupement de collectivités compétent pour la réalisation des équipements publics concernés, il est proposé en conséquence de reverser au SILA, compétent pour l'assainissement des eaux usées sur le territoire de la commune de DUINGT, une partie de la taxe d'aménagement perçue par la commune au titre du permis de construire N°074 108 16X0005 du 24 juin 2016.

Après échange avec le SILA, il est proposé de fixer le montant de la somme à reverser, soit 30 000.00 € qui viendra participer au financement des équipements publics d'assainissement réalisés par le SILA et permettant la desserte de l'opération.

Le SILA procèdera également à l'annulation du titre de recettes n°03745 du 31/12/2020 établi au nom de la commune et concernant la PFAC.

Le paiement de cette somme par la commune de Duingt au SILA sera réalisé sur la base des délibérations concordantes de la commune de DUINGT et du SILA.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***DECIDE le reversement au SILA d'une partie de la taxe d'aménagement majorée perçue par la commune au titre du permis de construire n°074 108 16X0005 du 24 juin 2016 relatif à la création de 25 logements dans le secteur AUC1, pour un montant de 30 000.00 €, qui viendra participer au financement des équipements publics d'assainissement réalisés par le SILA et permettant la desserte de l'opération située sur le territoire de la commune de DUINGT.***

- ***DECIDE d'inscrire au budget principal 2021 au chapitre 21/compte 21532 la somme de 30 000€ afférents aux travaux de réseaux d'assainissement.***

COMMUNE DE DUINGT
Procès-verbal
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2021

D20210308

**TRAVAUX DE SECURISATION ET D'AMENAGEMENT DE LA RUE DES PRES BERNARD
 DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE-SAVOIE
 REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE ANNEE 2020-PROGRAMME 2021**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commune souhaite sécuriser les cheminements piétons et Cycles sur la Rue des Prés Bernard et rénover la chaussée.

Le projet d'aménagement de la voirie prévoit :

- ✓ La création d'un mode doux partagé piétons cycles sur 200 mètres environ
- ✓ La sécurisation de la traversée piétonne devant l'école (écluse)
- ✓ La création d'une liaison piétonne vers la sortie de ville en 2 phases :
 - Un trottoir unilatéral enrobé sur 120 mètres environ
 - Un cheminement piéton déporté de la voirie sur 100 mètres environ
- ✓ La réfection et l'élargissement de la voie
- ✓ La remise en œuvre de haies et plantations

Un enfouissement des réseaux et une rénovation de l'éclairage public est également réalisé sur ce projet sous maîtrise d'ouvrage du Syane.

L'itinéraire permettra de sécuriser la liaison entre la voie verte du tour du lac d'Annecy et le centre de Duingt (mairie, école, église ...). L'idée est de bien distinguer les flux routiers et piétons/cycles.

Par ailleurs, la voie est actuellement en mauvais état ; il est donc prévu une rénovation complète permettant d'améliorer la qualité esthétique du secteur.

Le coût global du projet estimé par la Maîtrise d'œuvre « Profils Etude » serait le suivant :

74 357.85 € HT / 89 229.42 € TTC

Afin de financer une partie des travaux de sécurisation et d'aménagement de la rue des Prés Bernard, plus précisément les cheminements piétons et cycles, Monsieur le Maire souhaite demander une subvention de 30 % sur 30 000 € HT, soit **9 000 €** dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police programme 2021.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- ***DECIDE de réaliser les travaux de sécurisation et d'aménagement de la rue des Prés Bernard pour un montant prévisionnel de 74 357.85 € HT ;***
- ***S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2021 et les inscrire au budget en section d'investissement ;***
- ***AUTORISE le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 9 000€ auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.***

D20210309

**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE-SAVOIE
 AU TITRE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL D'AVENIR ET DE SOLIDARITE (CDAS)
 REQUALIFICATION DE LA RUE DES PRES BERNARD
 NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité avait été demandée par délibération N° D20200805 le 19 octobre 2020 sur un montant de dépense HT de 212 400 €.

Par courrier du 07/12/2020, une subvention nous a été accordée d'un montant de 106 200 €.

Aujourd'hui, le plan de financement a été revu à la hausse par la maîtrise d'œuvre « Profils Etude ».

En effet, le projet d'aménagement de la rue des Prés Bernard prévoit également la création d'un mode doux partagé piétons cycles sur 200 mètres environ et la création d'une liaison piétonne vers la sortie de la commune en 2 phases :

- Un trottoir unilatéral enrobé sur 120 mètres environ
- Un cheminement piéton déporté de la voirie sur 100 mètres environ

COMMUNE DE DUINGT
Procès-verbal
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2021

Le montant du projet s'élève désormais à **326 190.00 € HT** (frais de MOE + option reprise de structure inclus), soit une augmentation de 53% représentant la somme de **113 790.00 €**.
 Le nouveau plan de financement est le suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	313 790.00	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	0.00	0.00
Maitrise d'œuvre	12 400.00	Subvention CDAS / 1 ^{ère}	32.56 %	106 200.00
		Subvention CDAS / 2 ^{ème}	17.44 %	56 895.00
		Autofinancement de la commune	50 %	163 095.00
TOTAL	326 190.00 €	TOTAL	100 %	326 190.00€

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :
 Marché public de travaux – choix des entreprises : **JUIN 2021**
 Démarrage des travaux : **SEPTEMBRE 2021**

Monsieur le maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce nouveau plan de financement.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE le nouveau plan de financement ci-dessus ;**
- **MANDATE le Maire pour réactualiser la demande de subvention au titre du CDAS en fonction du nouveau plan de financement (aide financière de 50 % du projet global) ;**
- **AUTORISE le Maire à solliciter une subvention complémentaire d'un montant de 56 895.00 € auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité pour l'opération susvisée.**

D20210310

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE-SAVOIE AU TITRE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL D'AVENIR ET DE SOLIDARITE (CDAS) ET DE LA TRANSITION ENERGETIQUE Travaux d'installation VMI, d'isolation thermique et d'aménagement des bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des travaux de Ventilation Mécanique par Insufflation (VMI) ont été programmés au sein de l'école primaire et maternelle de la commune. Système de ventilation idéal adopté afin de renouveler l'air dans les salles de classe et de travail, **autant pour des raisons sanitaires, environnementales mais aussi légales.**

D'autre part, des travaux d'isolation thermique sont prévus dans les salles de classe de la Garderie « Les Marmottons » avec l'installation de stores à enroulement Optima mais aussi le remplacement des chéneaux de la salle polyvalente « Charles Polliand » et du Camping municipal afin d'améliorer le rendement énergétique et par conséquent réduire les coûts de consommation.

Des travaux de peinture et de plomberie sont également à prévoir pour rénover les locaux des Services techniques, des salles communales et appartements de l'école primaire.

COMMUNE DE DUINGT
Procès-verbal
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2021

Enfin, divers travaux d'aménagement sont prévus dans les appartements de la Mairie, Ecole, studio/local MNS de la Villa Honoré afin de proposer des logements saisonniers ainsi que la reprise du portail de l'ancien cimetière.

Plusieurs devis ont été reçus ci-dessous :

<u>ECOLE :</u> Travaux d'installation SYSTEME VMI Equipement informatique (serveur) Travaux d'aménagement	CNOTREAIR	37 960.80
	BIGGERI	2 876.64
	CHAVANNE ELECTRICITE	2 516.40
	SOLUTION LOGIQUE	3 468.00
	LCD CONCEPT	15 324.00
Sous-Total Ecole		62 145.84
<u>GARDERIE LES MARMOTTONS :</u> Travaux d'isolation (stores) Travaux d'aménagement	MFS CONCEPT	2 400.00
	LCD CONCEPT	1 620.00
	Sous-Total Garderie	
<u>ANCIEN CIMETIERE :</u> Travaux réfection portail	BIGGERI	5 266.56
	Sous-Total Ancien cimetière	
<u>SALLE POLYVALENTE/CAMPING :</u> Travaux d'isolation (remplacement cheneaux)	BOZON	25 282.39
	PROCOLOR	288.34
	Sous-Total Salle polyvalente Camping	
<u>LOCAUX Services Techniques</u> Salle SONJON / Local Eau vive : Travaux de mise en conformité Travaux d'aménagement Travaux d'isolation et d'aménagement	CHAVANNE ELECTRICITE	908.40
	CHARVIN PLOMBERIE / PEINTURE	10 000.00
	LDC CONCEPT	19 020.00
	Sous-Total Locaux/Salles	
APPT MAIRIE / STUDIO-LOCAL MNS Travaux d'aménagement logements saisonniers	IKEA	4 513.81
	BOULANGER	1 055.73
	Sous-Total Appt Mairie/local MNS	
MONTANT TOTAL TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX TTC		132 501.07 €
MONTANT TOTAL TRAVAUX HT		110 417.56 €

Le financement total de l'opération serait donc le suivant :

- Coût estimatif du projet : **110 417.00 € HT /132 500.40 € TTC**

COMMUNE DE DUINGT
Procès-verbal
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2021

Afin de financer une partie de ces différents travaux d'aménagement d'amélioration énergétique, Monsieur le Maire souhaite demander une subvention à hauteur de 50 %.

- ✓ Soit un montant total de **55 208.50€**, dans le cadre du contrat départemental d'avenir et de solidarité (CDAS).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE le Maire à solliciter une nouvelle subvention d'un montant de 55 208.50 € auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité pour l'opération susvisée.**
- **MANDATE le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.**

QUESTIONS DIVERSES :

- **Présentation projet de création d'un pôle médical**

La séance est levée à 22 H 35

Le Maire,
Marc ROLLIN

